

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N° 94. 1^{er} trimestre 2015

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au cercle au
bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

Les yeux des Gascons, ont, à ce qu'on assure, comme ceux des chats, la propriété de voir pendant la nuit. (Alexandre Dumas. *Les trois mousquetaires*)

Editorial

Une des premières lois de l'économie est que l'on ne peut dépenser plus que ce que l'on gagne ou que ce que l'on a. Chacun sait que l'État n'a rien, qu'il ne produit aucune richesse « *Il n'entre rien au trésor public, en faveur d'un citoyen ou d'une classe, que ce que les autres citoyens et les autres classes ont été forcés d'y mettre.* » *La Loi*. La fiscalité est l'outil de la spoliation légale. C'est une source de gaspillage parce que des sommes immenses sont confisquées aux individus, échappent au libre choix et sont dépensées arbitrairement par les politiques.

L'État est dispendieux par nature. L'efficacité d'un ministre et son importance, se jugent au montant de son budget. Elles se jugent à ses capacités à défendre le dit budget, donc les intérêts des groupes de pression qui dépendent de lui (et vice versa).

La dépense publique fait partie du génome des adeptes de la spoliation légale, les socialistes. Ils en tirent leur pouvoir. Les politiciens sont élus par les électeurs qu'ils récompensent, puis ils fabriquent de nouveaux électeurs par d'autres dépenses publiques. Ces nouveaux électeurs, à leur tour, soutiennent ces politiciens pour bénéficier de leurs largesses etc. Quant à ceux qui ne sont pas encore au pouvoir ils attendent sagement leur tour. C'est ça la démocratie !

Au sein d'un tel système il est difficile d'envisager une baisse des dépenses publiques et des impôts. Pourtant il faut y parvenir. Cela commence par définir précisément les rôles de l'État et des particuliers. Comme l'écrit Pascal Salin, il n'y a pas de secteur où les services ne pourraient pas être rendus par des intervenants privés. Les libertariens, les anarcho-capitalistes affirment que même les fonctions dites régaliennes pourraient être assumées, avec succès, par des services privés. Bien évidemment dans un pays aussi étatisé que la France, une telle perspective n'a guère de chance d'être mise en œuvre un jour. Réduire l'État aux fonctions régaliennes et au filet de sécurité pour les personnes qui en ont vraiment besoin, cette simple proposition effraie !

C'est à ce dernier courant, la « minarchie », que l'on rattache habituellement Frédéric Bastiat. « *Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche. En dehors de cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression* ». Frédéric Bastiat *Profession de foi électorale de 1848*

L'État réduit est supposé remplir correctement les fonctions de sécurité intérieure extérieure et de justice que les individus lui délèguent. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il est connu que le socialisme est difficile à renverser quand la majorité de la population vit de subsides. Ce dont il faut tenir compte dans cette équation c'est du moment où la majorité de la population y perdra. (Même les bénéficiaires des reversions étatiques). Il y aura alors basculement.

Aujourd'hui en France la majorité de la population attend tout ou partie de ses ressources de la redistribution étatique ¹ et tout le monde perd d'une manière ou d'une autre : chômage, perte du pouvoir d'achat, réglementations abusives, insécurité des biens et des personnes, insécurité juridique, retraites misérables et non garanties etc. Cela dit, si la majorité de la population réalise qu'elle perd, elle n'a pas encore compris qu'elle perd à cause de l'étatisme. Elle pense qu'elle doit ses malheurs au libéralisme, bien que celui-ci n'ait jamais été mis en œuvre en France. C'est pourquoi elle se tourne vers des partis de plus en plus étatiques. Or le salut ne peut venir d'aucun de ces partis. C'est pourquoi l'effondrement continuera.

Il est à la mode d'appeler à la « cohésion nationale ». Il ne peut y avoir aucune cohésion nationale durable dans un système basé sur la spoliation légale. Il n'est pas possible de construire une société juste sur le vol. Fut-il légal.

Pour parvenir à la prospérité et à la paix, il faut mettre fin à la spoliation légale sous toutes ses formes. C'est-à-dire rétablir la Justice en France. A partir de ce moment les Français auront, de surcroît, la cohésion nationale.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

1 - Fonctionnaires et assimilés, retraités mais aussi subventions aux partis politiques, aux associations, aux médias, aux syndicats, aux agriculteurs, aux entreprises, à l'habitat, prestations santé faussement gratuites, professionnels de santé dits libéraux dépendant de la Sécu, enseignement faussement gratuit, APL, RSA, Allocations familiales, de rentrée scolaire, APA, dégrèvements et exonérations etc.

L'INDISPENSABLE RÉFORME FISCALE

Par Pascal Salin.



Pascal Salin

Au cours des années récentes, l'opinion publique est devenue progressivement plus consciente des excès et des défauts du système fiscal français, ce qui a été traduit dans l'expression devenue fameuse «le ras-le-bol fiscal». La nécessité d'une réforme fiscale est donc devenue plus pressante, même si elle a toujours constitué un leitmotiv de la politique. Mais les réponses qui sont données à ces préoccupations relèvent généralement de ce qu'on peut appeler le «bricolage fiscal». On augmente ou on diminue légèrement un taux d'impôt, on crée un nouveau petit impôt, on

modifie des exonérations ou l'on déplace un plafond d'imposition, etc. Ces réformettes – qui ne méritent pas le nom de réforme fiscale - répondent à des objectifs spécifiques consistant en fait à satisfaire des revendications catégorielles et politiques ou à punir des minorités jalousees par des parties importantes de l'opinion (par exemple les «riches» ou prétendus tels). Mais il leur manque une vision d'ensemble de la fiscalité et de ses effets. Ceux qui décident ces réformettes – hommes politiques et bureaucrates – n'ont généralement pas une compréhension suffisante des phénomènes fiscaux et on peut même dire qu'ils ont souvent intérêt à ne pas les comprendre. Ils se satisfont de critères purement démagogiques et électoralistes et, conformément à ce qui est habituel dans les processus politiques, ils ne se préoccupent pas des conséquences à long terme de leurs décisions.

Il faut cependant reconnaître que les questions fiscales sont très complexes et qu'elles sont difficiles à comprendre à cause de l'interdépendance générale qui existe entre toutes les variables économiques. C'est pourquoi, avant de pouvoir proposer les éléments essentiels d'une vraie réforme fiscale pour la France, il me semble indispensable d'évoquer un certain nombre de caractéristiques incontournables – et souvent mal perçues - de toute fiscalité. Il sera alors possible de repérer les défauts les plus nuisibles de la fiscalité française et donc d'en déduire les priorités pour une réforme fiscale. Au-delà même des propositions de réforme auxquels nous aboutirons, je souhaiterais fournir en quelque sorte une boussole à la réflexion et à l'action politique, c'est-à-dire en précisant les objectifs à poursuivre, même s'ils sont situés dans le très long terme.

I - Remarques générales sur la fiscalité

Ces remarques visent à souligner certaines des conséquences les plus fâcheuses à mon avis de la fiscalité en général ou de certains types d'impôts, en insistant d'ailleurs sur les défauts qui sont généralement les moins visibles ou les moins connus. Certes, on dira à juste titre que l'impôt est justifié par la nécessité de financer les dépenses publiques et pour avoir une évaluation plus complète du rôle des impôts dans une société il conviendrait d'examiner par ailleurs les emplois qui en sont faits et donc les rôles de l'Etat. Ceci dépasserait évidemment le cadre limité du présent exposé. Je me permettrai seulement de présenter la remarque

suivante : Il est frappant de constater que des travaux très nombreux ont montré comment toutes les tâches effectuées par l'Etat – même celles qui sont parfois considérées comme les «fonctions régaliennes», c'est-à-dire celles qui relèveraient naturellement de l'action étatique – peuvent en fait parfaitement être remplies par recours aux libres décisions des individus et qu'on obtient même en général de meilleurs résultats (pour des raisons qui nous apparaîtront tout-à-fait compréhensibles par la suite). Il ne faut pas oublier en effet qu'il existe seulement deux modes d'action des êtres humains : agir librement ou agir sous la contrainte. Les actes libres et les actes obligatoires ont des conséquences différentes, une utilité différente, mais aussi une valeur éthique différente. Dans la mesure où il est justifié de considérer la liberté comme une valeur prioritaire et inhérente à la nature humaine, on doit considérer a priori que la contrainte est illégitime par principe et qu'il convient seulement de s'interroger sur l'existence éventuelle de situations où elle pourrait être justifiée (et où, par conséquent elle serait librement consentie). Or, l'Etat peut se définir comme cette institution qui a le monopole de la contrainte légale, mais ce n'est pas parce qu'un acte est légal qu'il est légitime. N'oublions pas non plus que, par définition, l'impôt est imposé. Il est le résultat de la contrainte étatique et c'est pourquoi il peut être légitime de considérer les contribuables comme des «esclaves fiscaux» et d'évoquer l'existence d'une «tyrannie fiscale». Mais focalisons-nous donc sur le problème de la fiscalité et considérons les défauts les plus graves et les plus courants des impôts.

- L'impôt est à l'origine d'une double destruction des incitations productives

On a généralement tendance à analyser le rôle des impôts à partir de leurs aspects macro-économiques, par exemple leur impact sur le déficit budgétaire. Mais, pour apprécier leur rôle il faut se référer à leur impact sur le comportement des individus. Toute action humaine, en effet, dépend du rendement qu'on peut en espérer (et du risque qui s'y rattache). Or, de toute évidence, l'impôt réduit le rendement et donc les incitations productives, par exemple les incitations à travailler, à entreprendre, à épargner ou à investir. Mais par ailleurs, les bénéficiaires des dépenses publiques sont d'autant moins incités à faire ces mêmes efforts productifs qu'il peuvent obtenir gratuitement ce dont ils ont besoin par l'intermédiaire de l'Etat ?.

Pour illustrer ce phénomène, comparons deux systèmes d'assurance-maladie. Dans le système français dit de Sécurité Sociale (qui est en fait un système de collectivisation d'assurances individuelles), on paie d'autant plus, pour le même niveau d'assurance, qu'on obtient un revenu plus élevé par ses propres efforts. Dans un système d'assurance privée et volontaire, les cotisations sont fonction du risque et non du revenu, de telle sorte qu'on est d'autant plus incité à faire des efforts productifs qu'on souhaite une meilleure couverture assurantielle. Les conséquences des deux systèmes sont donc absolument opposées.

Ce phénomène de double destruction des incitations productives est certainement une des causes essentielles de la stagnation économique de long terme dont on souffre en France, ainsi que du niveau élevé du chômage. Bien entendu, il faut tenir compte de ce point de vue de l'ensemble des prélèvements obligatoires et pas seulement des impôts. Et il faut ajouter que les réglementations jouent un peu le même rôle en diminuant le rendement des actions humaines. Les politiciens ont beau jeu de

2 - Quand je parle de l'Etat, j'entends en fait parler de toutes les institutions publiques (l'Etat proprement dit, les collectivités locales, les organismes publics, tels que l'administration de la Sécurité Sociale). De même, en parlant d'impôt j'entends généralement parler de tous les prélèvements obligatoires (impôts proprement dits, cotisations sociales, taxes diverses).

dénoncer la crise pour expliquer la situation actuelle, mais, en réalité, la stagnation économique et le chômage constituent un phénomène beaucoup plus ancien et durable.

- L'impôt est déstabilisant

Dans la sphère privée, les individus sont habitués à signer des contrats qui représentent des engagements mutuels et qui apportent donc une sécurité aux co-contractants. Or, l'Etat et les organismes publics, pour leur part, ne prennent pas d'engagements contractuels et ils peuvent modifier de manière discrétionnaire l'environnement fiscal et réglementaire des individus, ce qui augmente le risque de leurs actions et donc détruit également les incitations productives. Mais, contrairement à la plupart des risques, ce type de risque n'est pas assurable : on ne peut pas, par exemple, s'assurer contre le risque que l'Etat augmente votre impôt sur le revenu.

C'est pourquoi on peut dire que l'Etat est à notre époque la source majeure de l'incertitude, contrairement au mythe selon lequel il aurait, parmi ses fonctions essentielles, la charge d'assurer la stabilité économique. Ce n'est d'ailleurs pas seulement par l'instabilité de sa politique fiscale et réglementaire que l'Etat est une source majeure d'incertitude, mais c'est aussi plus généralement par toute sa politique économique et particulièrement sa politique monétaire. C'est ainsi que les Etats et les banques centrales ont été à l'origine de la récente crise financière³.

- L'impôt incite à raréfier les échanges

En effet, pour des raisons de commodité, l'administration fiscale prélève l'impôt sur les activités qui passent par le marché et qui ont par conséquent un prix à partir duquel on calcule l'impôt. Ainsi, un individu maladroit en cuisine évitera tout de même d'aller au restaurant car, dans ce cas, les activités correspondantes sont taxées, alors qu'elles ne le sont pas s'il produit lui-même sa nourriture. Ceci n'est pas sans conséquence car l'échange permet à chacun de se spécialiser dans les activités pour lesquelles il est relativement plus productif. Un seul impôt éviterait cette conséquence, ce qu'on appelle l'impôt de capitation, c'est-à-dire un impôt identique pour tout individu, quels que soient son activité et son recours à l'échange. Mais cet impôt est malheureusement considéré comme désuet.

- L'impôt manque de transparence

De ce point de vue aussi il est utile de comparer ce qui se fait dans la sphère privée et ce qui se fait dans la sphère publique. Dans la sphère privée, on sait ce qu'on obtient pour ce qu'on paie. Dans la sphère publique on ne sait pas qui supporte effectivement le poids de l'impôt, donc le poids des dépenses publiques. Prenons en effet un exemple. Supposons qu'un contrat soit signé entre un employeur et un salarié en l'absence d'impôt. Ce contrat garantit un salaire d'un certain montant au salarié. Mais imaginons maintenant qu'un Etat décide de créer un impôt sur la valeur créée par la mise en œuvre de ce contrat (par exemple une TVA qui est prélevée sur la valeur ajoutée). Le poids de l'impôt va initialement peser sur l'employeur car il ne peut pas modifier le contrat de salaire (s'il avait su que cet impôt allait être créé, il aurait proposé un salaire plus faible). Mais il va évidemment essayer d'en transférer une partie sur le salarié, par exemple en augmentant moins son salaire que ce qui aurait été possible, du fait de l'amélioration de la productivité du travail, en l'absence de l'impôt. Mais nous ne savons absolument pas dans quelles proportions le poids de l'impôt est finalement réparti entre l'employeur et le salarié. Ce manque de transparence est particulièrement grave dans un pays comme

la France où les prélèvements obligatoires représentent près de 50 % de la production nationale.

Prenons quelques exemples. On a coutume de distinguer les impôts sur les entreprises et les impôts sur les ménages. Mais c'est une fiction de dire que les entreprises paient des impôts. Seuls les individus paient des impôts - par exemple les partenaires de l'entreprise, salariés, employeurs, prêteurs - mais ils ne le savent pas tous. Pour un gouvernement c'est une tentation de faire «payer les entreprises» car elles n'ont pas de droit de vote par elles-mêmes et, par exemple, les salariés qui supportent effectivement une partie du poids des impôts sur les entreprises ne le savent pas. De même ils ne savent pas qu'ils paient une partie du poids de la TVA, dans des proportions évidemment inconnues. On prétend d'ailleurs à tort que la TVA est un impôt sur la consommation, alors qu'elle est - comme son nom l'indique - un impôt sur la valeur ajoutée, c'est-à-dire sur la richesse créée au sein d'une entreprise. Si on augmente le taux de la TVA, c'est initialement l'employeur qui en supportera le poids, mais - comme dans l'exemple précédent - il s'efforcera de le répercuter partiellement sur les salariés.

Les impôts douloureux pour tous les citoyens sont rares; il s'agit essentiellement de l'impôt sur le revenu et de l'ISF. Mais en outre, les gouvernements français ont exonéré d'impôt sur le revenu plus de 50% des ménages. Ainsi une grande partie des Français ont le sentiment que l'Etat est gratuit et qu'on peut indéfiniment lui demander des dépenses supplémentaires. Ils ne savent pas qu'ils paient en réalité ces dépenses. C'est pourquoi aussi il convient absolument de s'opposer à la retenue à la source qui contribue à cet effrayant mensonge d'Etat qui se traduit par l'illusion de la gratuité.

- L'impôt est une source de gaspillage

Il l'est pour toutes sortes de raisons : parce qu'il gaspille le temps des contribuables (et celui des fonctionnaires de l'administration fiscale); parce qu'il crée des distorsions dans les choix de placements financiers; parce qu'il transfère des ressources de gens qui sont responsables (parce qu'ils ont créé ces ressources) à des gens qui sont irresponsables.

- L'impôt est injuste

Il est injuste par principe en tant qu'atteinte aux droits de propriété. Mais il est censé être consenti puisque, dans un régime démocratique, il est décidé par les représentants élus de la population. Mais ce consentement est une fiction. Ainsi, la progressivité de l'impôt existe simplement parce qu'il est toujours possible de trouver une majorité pour spolier une minorité. Mais la spoliation, pour légale qu'elle soit, n'en est pas pour autant légitime ! C'est aussi du jeu des processus politiques démocratiques que résultent toutes ces niches, ces planchers ou plafonds d'imposition, ces exonérations ou sur-taxations, ces différenciations de taux qui rendent la fiscalité complexe, illisible et injuste.

II - Les principaux défauts de la fiscalité française

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, ces défauts sont évidents. Voici la liste de ceux qui me paraissent les plus importants :

- Le poids global des prélèvements obligatoires

Il est d'autant plus significatif que la plupart des prélèvements obligatoires reposent en fait sur une même matière fiscale, à savoir les richesses créées au sein des entreprises. Ce sont elles qui constituent l'assiette de la TVA, des cotisations sociales ou de la CSG, mais aussi de l'impôt sur le revenu (puisque le revenu est la rémunération des facteurs

3 - Je l'ai démontré dans mon ouvrage, *Revenir au capitalisme pour éviter les crises*, Paris, Odile Jacob, 2010

de production). Si l'on ajoute tous ces prélèvements les uns aux autres, on arrive à trouver des situations où l'Etat prélève beaucoup plus de 50 % de la richesse créée, peut-être 80 ou 90 %, du fait de la progressivité de certains impôts. Dans ces conditions, il est évident que la destruction des incitations productives est considérable. Ce qu'on appelle la courbe de Laffer montre qu'au-delà d'un certain taux de prélèvement, une augmentation du taux d'un impôt entraîne non pas une augmentation des recettes fiscales, mais une diminution (du fait de la raréfaction des activités impossibles). Tel est bien le cas de la France.

- Le caractère injuste de la fiscalité française

Il est en particulier le résultat de la forte progressivité de l'impôt sur le revenu (mais aussi de l'ISF). La progressivité punit les plus productifs et, en les incitant à diminuer leurs efforts ou à s'exiler, elle nuit non seulement à ses victimes directes, mais à l'ensemble de la production et donc à l'ensemble de la population. Les tenants de ce qu'on appelle «l'économie de l'offre» (mais que je préfère appeler l'économie des incitations) ont souligné que l'une des priorités d'une réforme fiscale devait consister à supprimer les impôts les plus désincitatifs. C'est ce qui fut décidé, avec succès, par Ronald Reagan ou Margaret Thatcher, mais aussi dans un grand nombre d'autres pays (y compris la Nouvelle-Zélande où c'est un gouvernement travailliste qui a diminué fortement la progressivité).

On prétend que l'actuel gouvernement français s'est converti à l'économie de l'offre parce qu'il a diminué les impôts. Mais ceci résulte d'une totale incompréhension de ce qu'est l'économie de l'offre. En effet, le gouvernement socialiste a supprimé par démagogie le paiement de l'impôt sur le revenu pour les titulaires de revenus faibles, ce qui n'a rien à voir.

- La sur-taxation du capital

La situation française est à l'inverse de ce qu'on se plaît à dénoncer bien souvent, à savoir une situation où le capital serait sous-taxé par rapport au travail. Il serait trop long de démontrer pourquoi cette affirmation est totalement erronée⁴. Je me contenterai ici de quelques observations. Il y a d'abord le fait qu'il y a plusieurs impôts qui pèsent sur le capital, par exemple l'ISF ou les droits de succession; mais il faut aussi citer l'impôt sur les bénéfices des sociétés, surtout depuis que l'avoir fiscal et le prélèvement libératoire ont été supprimés (de telle sorte qu'il peut même arriver que le rendement réel des obligations soit négatif). On peut démontrer par ailleurs que l'impôt sur le revenu, qui taxe indifféremment la partie du revenu qui est consommée et la partie qui est épargnée, correspond à une sur-taxation du capital (car les rendements futurs de l'épargne seront à nouveau frappés par l'impôt sur le revenu).

On vit malheureusement en France avec l'idée – d'inspiration keynésienne – selon laquelle l'augmentation de la consommation serait un facteur de relance de l'économie, alors que l'épargne représenterait une «fuite» du circuit économique. Ceci est radicalement faux puisque l'épargne est précisément réintroduite dans le circuit productif. En fait il n'y a pas de progrès économique sans accumulation de capital, c'est-à-dire sans épargne. La vraie relance est la relance par l'épargne et non par la consommation. Des motifs idéologiques poussent à taxer toujours plus le capital par haine du capitalisme. Mais ici encore, tout le monde pâtit de cette politique démagogique.

La crise financière et économique – déjà citée – a été provoquée par un excès de création monétaire, parce qu'on essayé de financer l'investissement par des crédits d'origine monétaire (qui ne correspondaient donc pas à une épargne volontaire et véritable). Cette politique a été en partie

la conséquence du fait que l'épargne existante était trop limitée du fait des excès de la politique fiscale. Mais assez curieusement, on prétend sortir de la crise en pratiquant des politiques d'inspiration keynésienne (augmentation du déficit public et politique monétaire expansionniste), alors que Keynes prétendait – à tort – que la crise provenait d'un excès d'épargne. Au lieu de ces prétendues politiques de relance il aurait été préférable de diminuer les impôts (seule vraie politique de relance), de diminuer les dépenses publiques et de pratiquer une politique monétaire non expansionniste.

- Enfin, il faudrait ajouter que la fiscalité française est une source d'instabilité – comme on l'a bien vu au cours des années récentes – et qu'elle est caractérisée par sa complexité, elle aussi nuisible au développement économique.

III - La réforme fiscale souhaitable

Compte tenu de ce qui a été dit, il faudrait en priorité diminuer ou même supprimer la progressivité de l'impôt. L'impôt non-progressif – appelé « flat tax » – a été maintenant adopté avec succès par un certain nombre de pays, en particulier les pays anciennement communistes d'Europe (qui connaissent bien le poids nocif de l'Etat). L'adoption d'une « flat tax » à taux modéré serait une mesure de justice fiscale ; elle serait aussi un formidable moyen de relance économique. La « flat tax » – dont le taux proportionnel s'applique à tous – présente aussi cet avantage qu'elle supprime la propension de certains à réclamer l'augmentation indéfinie du taux de l'impôt qui pèse sur les plus productifs (ce qui est le cas de l'impôt progressif).

Il conviendrait aussi de supprimer l'ISF et les droits de succession, mais également d'éviter la double taxation partielle qui existe du fait de la juxtaposition de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de l'impôt sur le revenu (on pourrait par exemple songer à revenir à la technique de l'avoir fiscal)

Une réforme permettrait d'éviter la sur-taxation de l'épargne due à l'impôt sur le revenu. Elle consisterait à adopter ce qu'on peut appeler l'impôt sur la dépense globale. Dans ce cas, les contribuables déclareraient chaque année leurs revenus, comme ils le font actuellement, mais ils auraient la possibilité, s'ils le désirent, de déduire de l'assiette de l'impôt la partie de leur revenu qu'ils épargneraient. Bien entendu, ils paieraient ultérieurement l'impôt sur le rendement de cette épargne, mais dans la mesure seulement où ce rendement serait consommé et non épargné. Une telle réforme aurait le mérite de la cohérence et d'être fondée sur une conception réaliste de ce qu'est le capital. On peut montrer qu'elle permettrait de supprimer l'impôt sur les plus-values ou les droits de succession, mais aussi tous les régimes spéciaux concernant les placements financiers.

Bien entendu, pour obtenir un système fiscal simple, cohérent et juste, il conviendrait aussi de supprimer la multitude de petits impôts spécifiques et toutes les niches fiscales. Mais ces réformes de la fiscalité devraient aussi être complétées par des réformes importantes concernant les autres prélèvements obligatoires. Pour les raisons qui ont été présentées précédemment, il serait essentiel de supprimer le monopole de la Sécurité Sociale et d'autoriser la concurrence dans l'assurance maladie ; mais aussi de substituer un régime de retraite par capitalisation – où les individus sont responsables et incités à épargner pour leur période de retraite – à un système de retraite par répartition – où le sort de chacun dépend de ce qu'on prend aux autres de manière arbitraire. Enfin une grande politique de déréglementation serait un complément indispensable de ce programme fiscal.

4 - On peut se reporter à ce sujet à mon ouvrage, *La tyrannie fiscale*, Paris, Odile Jacob, 2014

On peut penser qu'un tel programme est trop exigeant. Il faut certes reconnaître que, s'il devait par miracle être adopté, il impliquerait une période de transition un peu difficile pour certains. Mais il est vain de penser que la France peut retrouver la prospérité et un haut niveau d'emploi (ainsi que le retour des exilés productifs) sans des réformes qui aillent dans les directions qui viennent d'être esquissées. Il reste donc à souhaiter l'émergence de politiciens qui aient suffisamment de convictions, de clairvoyance et de courage pour tourner ainsi le dos radicalement et définitivement à toutes les folies passées.

LE MIRAGE STATISTIQUE DANS LES SCIENCES SOCIALES

par Thierry Foucart ⁵



Thierry Foucart

La statistique est une science ancienne puisqu'elle était déjà utilisée à l'époque des pharaons (et même des Sumériens). Elle est restée très longtemps purement descriptive, consistait essentiellement à mesurer les productions agricoles, jusqu'à l'époque moderne où elle a été reliée à la théorie des probabilités apparue au 17^e siècle (Bernoulli, Pascal etc.). Elle est utilisée maintenant dans toutes les sciences appliquées : sciences de la nature, sciences sociales, sciences économiques. J'aborde ici l'utilisation de la statistique dans les sciences sociales.

Galton et Pearson

La première application de la statistique appliquée moderne dans les sciences sociales date de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e, à la suite de la définition du coefficient de corrélation servant à mesurer la relation entre deux facteurs statistiques.

En utilisant la taille des parents pour évaluer et prévoir celle de leurs enfants, Karl Pearson a conçu un des premiers modèles statistiques : la régression. L'interprétation des résultats de ce modèle n'est pas facile. Ils montrent plusieurs choses :

- Les enfants deviendront en moyenne plus grands que leurs parents.
- Il y aura donc une augmentation générale de la taille de la population.
- L'écart de la taille d'un enfant à la moyenne tend à diminuer.

C'est cette dernière observation qui a donné le nom du modèle : la régression.

En appliquant ce modèle à des données sociales, Karl Pearson a observé une forme d'hérédité chez les familles socialement en difficulté ou handicapées. Il a participé de près au mouvement eugéniste du 20^e siècle, mené par Galton dont il était d'ailleurs un ami, et qui a disparu dans certains pays européens que dans les années 1970. La première modélisation statistique a ainsi abouti non seulement à une méthode statistique puissante, mais aussi à une faute de nature politique et sociale dans son application par son auteur même.

Cette introduction met en place les deux facteurs qui interviennent dans l'utilisation actuelle de la statistique en sciences sociales :

- la modélisation, fondée sur l'observation et le raisonnement.
- l'interprétation des résultats, exprimée dans le langage courant.

Les difficultés du raisonnement

La recherche d'un modèle, qu'il concerne des données des sciences de la nature ou des sciences sociales, est fondée sur l'observation, la logique, le raisonnement rationnel. Le modèle doit représenter au mieux l'articulation entre les faits. Il n'est pas toujours exempt d'erreurs, parfois collectives et par suite difficiles à détecter.

Dans le cas général de deux hypothèses H1 et H2 représentant les deux seules réponses possibles à une question, le choix n'est pas toujours facile : on raisonne très souvent « par l'absurde ». Ainsi, une observation en contradiction avec H1 montrera que l'hypothèse H2 est la bonne : le raisonnement est totalement logique. Lorsque la contradiction avec l'hypothèse H1 n'est pas certaine, il y a un risque d'erreur, et c'est là qu'interviennent les probabilités et l'analyse critique des hypothèses et des conditions de l'expérience.

Un exemple très simple permet de bien situer le problème. On observe des traces de pas sur une plage : de deux choses l'une, ou ce sont les traces d'un homme (hypothèse H1) ou d'une femme (hypothèse H2). Ces traces montrent que la personne qui a marché sur le sable chausse du 39. On peut en déduire raisonnablement que c'est une femme, compte tenu que le nombre d'hommes chaussant du 39 est faible. Une erreur est évidemment possible même si on peut la considérer comme rare.

La question posée ne pose apparemment guère de difficulté : puisqu'il y a peu d'hommes chaussant du 39, l'hypothèse H1 est peu vraisemblable. Mais ce raisonnement est insuffisant : il n'a que l'apparence de la rigueur, et on ne s'en aperçoit pas immédiatement parce qu'il confirme ce qui paraît être une évidence et qu'on recherche naturellement la facilité. En effet, imaginons que les traces de pas montrent une pointure 48 : il y a aussi très peu d'hommes chaussant du 48. En tenant strictement le même raisonnement que précédemment, on en déduit que la personne est une femme, ce qui est évidemment une absurdité. On retrouve ici la nécessité d'un esprit critique vigilant : méfions-nous de l'intuition immédiate !

Une autre méthode consiste à comparer les « vraisemblances » des deux hypothèses homme/femme. Dans le premier, comme il y a plus de femmes chaussant du 39 que d'hommes, le choix d'une femme est justifié, et dans le second cas, il y a encore moins de femmes chaussant du 48 que d'hommes, on peut considérer que c'est un homme.

Nous sommes arrivés semble-t-il à un raisonnement correct. Mais ce n'est encore qu'une apparence : il repose sur l'hypothèse non explicitée toutes choses égales par ailleurs. Elle signifie ici que les personnes qui sont passées sur la plage ne diffèrent que par le sexe – il n'y a pas d'enfant – et que le nombre de femmes qui marchent sur la plage est égal au nombre d'hommes. Imaginons par exemple qu'il n'y ait que très peu de femmes et pas d'enfant. Une pointure 39 devient alors plus vraisemblable chez un homme que chez une femme : le raisonnement précédent perd toute valeur et il faut utiliser des « probabilités a priori », c'est-à-dire considérer les effectifs réels de la population concernée et non les proportions générales.

Ce genre de difficultés de raisonnement est à l'origine d'erreurs d'interprétation nombreuses et difficilement détectables. R. Boudon (1997) cite une enquête américaine sur la prise en compte de ces probabilités a priori dans une population d'experts. Il s'agit de médecins à qui on pose la question suivante (in Boudon 1997, note 1, p. 25) : « *if a test to detect a disease, whose prevalence is 1/1 000, has a false positive rate of 5%, what is the chance that a person found to have a positive result actually has the disease, assuming you know nothing about the person's symptoms ?* ». La plupart des médecins répondent 95%, tandis que la réponse correcte (2%) est donnée par 18% des médecins seulement. Pour aboutir

⁵ - agrégé de mathématiques, maître de conférences à l'université de Poitiers. Cet article est une version remaniée et complétée de l'article Statistique et idéologies scientifiques édité en ligne par la revue Idées (n°138, 2004).

à la bonne réponse ⁶, il suffit de dénombrer parmi 10 000 personnes le nombre de personnes positives malades (10), positives et non malades ($9990 \times 5\% = 499,5$). Il y a donc 509,5 personnes détectées positives et la probabilité qu'une personne détectée positive soit effectivement malade est donc $10/509,5 = 1,96\%$.

En ce qui concerne l'interprétation des résultats des analyses statistiques, il existe une réflexion générale : « la statistique, on peut lui faire dire ce que l'on veut. » En fait, ce que quelqu'un lui fait dire donne plus d'informations sur lui-même que sur le fait observé.

Imaginons un homme perdu dans le Sahara. Il dispose d'une bouteille avec 50 cl d'eau. Cette donnée chiffrée est objective. Deux interprétations sont possibles : il ne lui reste que 50 cl d'eau (1) et il lui reste encore 50 cl d'eau (2). La première est celle d'un pessimiste, et la seconde d'un optimiste.

Les modèles statistiques modernes

Les exemples donnés dans le paragraphe précédent sont simples. L'interprétation des résultats numériques donnés par un modèle est beaucoup plus difficile. Ces difficultés sont de nature différente.

Les modèles représentent la réalité sociale telle qu'elle est perçue par leur concepteur : plusieurs modèles sont possibles pour une même réalité, ce qui montre qu'ils ne peuvent en donner l'image exacte et que les résultats numériques produits sont liés à la personnalité du concepteur. En principe, les spécialistes des sciences humaines sont conscients de la subjectivité des modèles. Nous verrons plus loin que ce n'est pas toujours le cas.

Ils sont fondés sur des hypothèses d'autant plus nombreuses qu'ils sont complexes. Reprenons l'exemple de la régression. Cette méthode suppose un certain type de relation entre les variables étudiées. La linéarité de cette relation, couramment supposée parce que la plus simple, est bien plus contraignante qu'on ne le pense. Il y a des hypothèses sur les lois de probabilités, sur l'indépendance des variables mises en jeu, sur le caractère aléatoire des observations Ils donnent des résultats numériques et graphiques apparemment objectifs puisque fournis en général par l'ordinateur, et la subjectivité du modèle est oubliée. C'est l'erreur classique des mathématiciens qui maîtrisent (pas toujours) les méthodes statistiques utilisées sans le recul nécessaire et donné par la pratiques des sciences de l'homme et de la société.

The bell curve

Le premier exemple est donné dans l'ouvrage intitulé « *The bell curve* », dans lequel les auteurs Murray et Herrnstein ⁷, se fondant sur des analyses statistiques nombreuses et relativement complexes comme des régressions linéaires multiples et des analyses factorielles, interprètent des résultats d'une façon pourtant très contestable : ils donnent à leurs lecteurs l'impression d'apporter une preuve scientifique de l'infériorité de certaines races humaines sur d'autres. Les résultats de leurs analyses statistiques montrent selon eux qu'aux États-Unis les noirs ont une moins bonne réussite sociale que les autres toutes choses égales par ailleurs, et la seule explication possible à leurs yeux est l'existence d'une hiérarchie raciale. Ces interprétations ont fait scandale, mais comment un humaniste convaincu de l'égalité des races peut-il contester les résultats d'un modèle linéaire et l'interprétation d'un coefficient de corrélation partielle ? Comment peut-il résister à la pléthore de données, d'analyses factorielles, de tests statistiques dont il ne connaît quasiment rien ? Les arguments dont il dispose relèvent des sciences « molles » et lui paraissent bien faibles – à tort – devant une argumentation relevant des sciences « dures ». Par suite, la contestation de cette thèse est surtout le fait de scientifiques : la

plus connue a été publiée par S.J. Gould ⁸. En montrant les limites épistémologiques des méthodes statistiques utilisées par Murray et Herrnstein, il a pu contredire totalement leurs raisonnements et mettre en évidence l'idéologie raciste sous-jacente ⁹.

La vie ordinaire des enfants de parents homosexuels

Cet exemple est toujours d'actualité. On trouve dans le numéro daté du 28 octobre 2000 un article de Pascale Kremer intitulé « *la vie ordinaire des enfants de parents homosexuels* ». Cet article relate un mémoire de pédopsychiatrie soutenu par le docteur Stéphane Nadaud dont le travail a été effectué sous la direction du professeur Manuel Bouvard du CHU de Bordeaux. Ce dernier déclare : « nous avons abordé ce sujet encore tabou en France comme des explorateurs, en dehors de tout a priori scientifique, social ou culturel, avec la plus grande rigueur méthodologique possible ». Les titres des paragraphes de l'article sont les suivants : *Le développement, trois questionnaires, conclusions rassurantes*.

En lisant l'article, on apprend que cette rigueur méthodologique a consisté à analyser les résultats d'une enquête effectuée sur un échantillon de 58 couples, que ces couples sont tous membres de l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens, et qu'ils sont de bon niveau socio-économique (presque tous ont fait des études supérieures). L'utilisation de pourcentages calculés sur cet échantillon cache la faiblesse de l'effectif : des pourcentages de 2%, 12% (cités dans le mémoire) correspondent à un et sept cas. On apprend aussi que ce sont les parents qui ont rempli les trois questionnaires, et que ni le docteur Stéphane Nadaud ni le professeur Manuel Bouvard n'ont vu les enfants. Quand Stéphane Nadaud conclut que la population étudiée est « non pathologique », on peut se demander s'il diagnostique les psychoses infantiles en se limitant à questionner les parents.

La méthodologie utilisée est en totale contradiction avec les règles élémentaires du recueil de données médicales, psychologiques et sociales. Le journaliste évoque dans son article le biais évident de l'échantillon mais cela ne l'empêche pas de conclure de façon rassurante par l'absence de difficulté psychologique particulière chez les enfants adoptés par des couples homosexuels.

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France

Citons aussi l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France ¹⁰, commanditée par le Secrétariat d'État aux Droits des femmes et à la formation professionnelle par suite de l'engagement du gouvernement français d'effectuer régulièrement ce type d'enquête, pris lors de la Conférence mondiale des femmes de Pékin en 1995.

La procédure utilisée pour recueillir les informations (un questionnaire très long administré par téléphone, éventuellement en plusieurs fois), est très discutable et la pertinence des réponses très loin d'être assurée. En n'interrogeant que des femmes, on n'accède qu'à la moitié des informations sur les conflits qui ont dégénéré en violences physiques ou psychologiques. On ignore toutes les violences subies par les hommes, en particulier les violences psychologiques, et on ne peut pas savoir si les violences subies par les femmes sont une réponse à celles qu'elles ont pu commettre envers les hommes. Cette enquête, limitée au discours de la femme, est orientée dès sa conception vers sa victimisation et par suite vers la criminalisation de l'homme, sans qu'il soit possible d'observer les relations familiales ni les motivations de celui qu'il faut bien appeler l'accusé. Les résultats ne peuvent être qu'à l'image de cette orientation initiale

8 - Gould S.J., 1997, *La mal-mesure de l'homme*, Odile Jacob, Paris.

9 - La France a réussi ici un exploit : celui de publier en français un livre (remarquable) contestant les thèses publiées dans un ouvrage qui n'a jamais été traduit.

10 - Jaspard M. et coll., 2000, enquête ENVEFF, Institut de Démographie de l'Université Paris 1 Centre Pierre Mendès-France, 90 rue de Tolbiac, 75634 Paris cedex 13

6 - On suppose ici que le test ne donne pas de faux négatif (dans le cas contraire, cela ne changerait pas grand-chose).

7 - Herrnstein C., P. Murray, 1994, *The bell curve*, The Free Press, New York

Le statut du commanditaire donne enfin un caractère officiel à cette enquête et la conformité des résultats à la volonté des groupes de pression nationaux et internationaux rend difficile toute contestation publique.

L'efficacité comparée des psychothérapies

L'Inserm a effectué une enquête sur l'efficacité comparée des psychothérapies, classées en techniques psychodynamiques (TP) regroupant les psychothérapies analytiques et les psychanalyses, et les techniques cognitivo-comportementalistes (TCC).

Elle est fondée sur ce que l'on appelle une méta enquête : cela consiste à collecter toutes les enquêtes effectuées sur l'efficacité des psychothérapies dans le monde et à en comparer les résultats. On peut certes séparer les troubles psychiques suivant une classification officielle (le DSM ou la CIM 10 par exemple), et comparer l'efficacité des TCC et des TP dans chaque classe. Cette classification génère déjà une perte d'information, deux patients classés dans un même groupe étant considérés comme identiques. Mais on fait l'hypothèse que les patients traités par les TP sont les mêmes que ceux qui sont traités par les TCC dans chacune des catégories, et que l'efficacité d'une psychothérapie ne dépend pas du psychothérapeute.

On considère ici la maladie psychiatrique comme une pathologie somatique, et on évalue l'efficacité des psychothérapies de la même façon que celle d'antibiotiques. C'est réduire la pathologie psychiatrique à une maladie organique, nier l'individualité du patient, du thérapeute et de leur relation. C'est finalement évaluer l'efficacité des thérapies sur l'hypothèse des TCC qui ont tendance à considérer les pathologies psychiatriques comme étant d'origine organique.

Mesurer la discrimination

Pour C. Adida (Stanford University), D. Laitin (Stanford University), M.-A. Valfort (Paris I Panthéon Sorbonne), le « Grand débat sur l'identité nationale » révèle ainsi l'ampleur de la crispation des Français à l'égard de l'islam. Plus précisément, une enquête IFOP de décembre 2009 montre que seulement 19 % des personnes interrogées acceptent la construction de mosquées en France. C'est la proportion la plus faible de ces vingt dernières années. Même après le 11 septembre 2001, 31 % des Français étaient favorables à cette idée¹¹. »

Les résultats de l'étude soulignent donc une réalité dérangeante : dans la République française théoriquement laïque, les citoyens musulmans issus de l'immigration rencontrent, toutes choses égales par ailleurs, des obstacles à l'intégration par l'accès à l'emploi bien plus élevés que leurs homologues chrétiens.

Il est bien court de qualifier la République de « théoriquement laïque » – ce qui laisse entendre le contraire dans les faits – et la réalité de « dérangeante », – ce qui est exact. Il faut expliquer en quoi, et c'est le contraire de ce qui est suggéré dans l'étude.

Préférer pour un emploi un chrétien à un musulman est fréquent d'après l'étude citée. Admettons. C'est aussi préférer un salarié qui n'exigera pas, avec le soutien d'associations communautaristes ou bien-pensantes, de viande halal à la cantine, un lieu et des interruptions de travail pour prier, qui ne fera pas ramadan pendant les heures de travail, qui acceptera un supérieur hiérarchique homosexuel, de sexe féminin, chrétien ou athée, travaillera volontiers le vendredi, etc. D'ailleurs, lorsque le dimanche sera un jour comme les autres, les musulmans seront plus nombreux peut-être que les chrétiens : Les auteurs de cette étude y trouveront-ils la confirmation de la discrimination qu'elles dénoncent ?

Les auteurs de cette enquête prétendent avoir analysé leurs données toutes choses égales par ailleurs. Soyons clairs : c'est faux. Elles ne font

que permuter les noms d'Allah et de Dieu, de musulman et de chrétien, sans prendre en compte toutes les différences comportementales que cela implique¹². Comment peut-on imaginer deux personnes « différant seulement en fonction de leur religion » ? De religions différentes, elles ne mangent pas la même chose à la cantine, les relations entre les sexes ne sont pas du tout les mêmes, l'argent n'a pas la même valeur, l'éducation des enfants n'est pas la même etc. Cette hypothèse revient à nier l'importance d'une religion dans la personnalité des individus, importance pourtant évidente.

Statistiques et sciences de l'éducation

Les sciences de l'éducation fourmillent d'exemples d'analyses statistiques très contestables. Beaucoup concernent le redoublement.

La conclusion d'une étude récente¹³ est la suivante : « Les études sont formelles : au cours préparatoire, sauf circonstances exceptionnelles, le redoublement est contre-productif. Plus généralement, de l'école primaire au collège, il est inefficace, car il ne permet pas aux élèves de rattraper leur retard, et inéquitable, car il touche surtout les enfants évoluant dans les catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées. ». La vérité sur le redoublement est dite. Paraphrasons l'ancien recteur qui est l'auteur de l'étude : « La béquille est inefficace : elle ne permet pas aux unijambistes de courir aussi vite que les autres. » « Elle est inéquitable puisqu'elle touche surtout les enfants auxquels on a coupé une jambe ».

« Plus on redouble tôt, moins on a de chances de faire des études longues. Ainsi 1 % des élèves de première S ont redoublé le cours préparatoire, alors que c'est le cas de 5 % de ceux qui sont en classe de bac professionnel et 11 % de ceux qui préparent un CAP¹⁴. » J'ai la solution : faire redoubler le CP aux meilleurs élèves ! Le redoublement sera alors très efficace, puisque beaucoup de polytechniciens auront redoublé le CP !

Une étude utilise une procédure statistique particulière : « quelque 103 binômes ont été constitués à l'issue de la première année, comprenant un élève redoublant son CP et un admis en CE1. Les deux élèves avaient le même niveau scolaire et les mêmes caractéristiques socioprofessionnelles. ». Cela ne suffit évidemment pas pour que les situations soient identiques et les élèves comparables : l'un peut dormir dans le lit de ses parents, l'autre avoir la télévision dans sa chambre et regarder des films pornos etc. On peut penser (et même souhaiter) que chaque redoublement n'a pas été décidé au hasard, « en aveugle » comme pour tester un médicament, mais suivant d'autres critères non répertoriés.

Alors, quid du redoublement ? Il faut rechercher la meilleure solution dans chaque cas particulier, parmi celles qui sont possibles. Comme en médecine : on pose le diagnostic du patient, on prescrit le meilleur médicament. Donc il y a deux axes : la formation des enseignants et la multiplicité des solutions.

L'escroquerie intellectuelle

Dans les études précédentes, l'argumentation statistique relève d'une escroquerie intellectuelle. Elle n'a pour objectif que de donner une apparence scientifique à une idéologie ou à une politique sociale pour la rendre difficilement contestable. L'idéologie dans la première est évidente : il s'agit de faire passer dans l'opinion publique l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Dans la seconde, c'est toute l'idéologie féministe, très habituée à ce type de manipulation et très violente en cas de contestation. Dans la troisième, l'objectif implicite de l'étude était la généralisation des TCC dans les psychothérapies, pour diminuer les dépenses de

12 - Il ne s'agit pas ici de contester l'existence d'une discrimination, mais de contester la démarche scientifique de l'enquête.

13 - M. Laronche, « Redoublement : les études s'opposent aux pratiques des enseignants », Le Monde, 11 décembre 2004.

14 - C. Garin, « La prime au parcours sans faute », Le Monde, 30 mai 1991.

11 - C. Adida, D. Laitin (Stanford University), M.-A. Valfort (Paris I Panthéon Sorbonne), « Les Français musulmans sont-ils discriminés dans leur propre pays ? Une étude expérimentale sur le marché du travail », www.mediapart.fr/files/dr.pdf

santé. La quatrième prétend mesurer les discriminations pour en accuser la société : l'égalitarisme primaire est flagrant dans la démarche suivie. Enfin, les sciences de l'éducation ont été créées de toutes pièces pour justifier l'emprise de l'État sur l'école.

Il n'est pas question ici de prendre parti en faveur ou non de ces idéologies, mais simplement de remettre la démarche scientifique à sa juste place dans les sciences de l'homme et de la société.

Au fond, la statistique, qui analyse par définition un grand nombre de données, ne peut produire une solution adaptée au cas de chaque individu. On le sait depuis fort longtemps : « *Le législateur [...] ne deviendra jamais capable, alors que ses prescriptions s'adressent à la totalité de ses sujets ensemble, d'attribuer avec exactitude à chacun d'eux individuellement ce qui convient.* ¹⁵ ». On ne considère pas l'être humain comme une chose, un sujet qui dispose de son autonomie comme un objet que l'on peut manipuler.

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DU 3 MAI 2014 TENUE À LA FACULTÉ DE BAYONNE

LE FÉDÉRALISME AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DU NORD ET AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

par M. Jean Bouheben, ancien fonctionnaire international en
présence de M. Thomas Wolf, Consul des Etats-Unis en France.



Jean Bouheben

M. le Consul ayant exposé l'organisation fédérale des Etats-Unis d'Amérique du Nord, il m'appartient de montrer que cet ensemble d'états appelé Union européenne ne constitue pas, comme les Etats-Unis d'Amérique, une fédération dès lors qu'il n'existe pas un pouvoir central chargé de gérer les 28 collectivités territoriales de l'Union.

En effet, l'Union européenne comporte :

- 1) - un pôle supranational avec
 - un Parlement comprenant 751 députés élus par les populations des 28 états membres,
 - une Commission européenne composée de 28 commissaires qui constituent en quelque sorte le gouvernement de l'Union,
 - la Cour de Justice de l'Union européenne dont les arrêtés affirment la primauté du droit européen sur celui des Etats membres.
 - En d'autres termes, il s'agit d'institutions créées à partir des délégations de pouvoir consenties par les Etats membres.

2) - un pôle intergouvernemental avec

- le Conseil européen qui réunit les chefs d'état ou de gouvernement et fixe les priorités et donc les orientations politiques à suivre, et
- le Conseil des ministres chargé de préparer les réunions du Conseil européen et qui exerce avec le Parlement européen les fonctions législatives et budgétaires.
- Cette dualité dans la gouvernance de l'Union, nous éloigne d'un état fédéral comportant un pouvoir central chargé de gérer l'ensemble des territoires qui composent la fédération.

Il convient toutefois de souligner qu'au sein de l'Union européenne, des pays sont organisés de manière fédérale comportant des régions autonomes à pouvoirs législatifs et parfois financiers, ce qui est le cas de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Finlande avec l'Archipel d'Aland, le Portugal avec les Açores et Madère, et le Royaume-Uni avec l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord. Au total, il s'agit de 8 Pays comptant 73 régions autonomes représentant une population de 211 millions d'habitants et constituant la partie la plus puissante de l'Union en termes politico-économique.

Si l'on regarde la Communauté autonome basque/Euskadi formant avec l'Aquitaine une Eurorégion, entité conforme à la législation européenne, on remarque que ce territoire est doté d'une langue officielle, le basque à côté du castillan, (le basque n'est pas langue officielle côté français pas plus d'ailleurs que l'occitan de Gascogne), qu'il dispose de sa propre police et de son propre régime financier, la communauté autonome recouvrant l'impôt dont 7% environ est reversé à Madrid.

Il convient de préciser à ce sujet, le dynamisme manifesté, voici quelque temps, par Mme Izaskun Bilbao Barandica, à l'époque Présidente du parlement basque et qui assura la présidence de la Conférence des Assemblées législatives d'Europe ou CALRE au cours de laquelle des études importantes furent menées notamment sur le fédéralisme financier, la démocratie régionale ou encore le principe de subsidiarité comme je le précisais dans mon ouvrage intitulé « Vers une Europe des Régions... ». En ce qui concerne le principe de subsidiarité qui constitue la base des communautés fédérales, il semble souhaitable de confier à l'Etat, à la région ou à l'Union européenne, les tâches qui sont les seuls ou les plus aptes à mener à bien, le niveau communal devant être concerné si d'aventure il est plus à même d'effectuer les missions requises.

En d'autres termes, on peut dire que d'une manière générale, l'état fédéral légifère dans les domaines des Affaires étrangères, de la Défense, de la Justice et des Services Publics, les régions autonomes légiférant en matière d'aménagement du territoire, du droit civil, du droit pénal, du droit du travail, de l'économie, de l'enseignement, de la culture, de l'assistance sociale, de la radio, de la télévision, des affaires communales et de la police.

Les présidents des régions à pouvoirs législatifs peuvent présenter les dossiers qui les concernent au Conseil des ministres européen qui exerce avec le parlement européen, comme nous l'avons déjà vu, les fonctions législative et budgétaire, cette possibilité n'étant pas possible pour les présidents des régions françaises, non autonomes, handicap certain aujourd'hui, par suite de la centralisation des pouvoirs en France depuis plusieurs siècles et aggravée ces dernières décennies.

Les 73 régions autonomes sont organisées sous la forme de Groupements comportant :

- le Groupement des régions à pouvoirs législatifs ou REGLEG, et
- la Conférence des Assemblées législatives d'Europe ou CALRE.

Ces Groupements qui siègent au Comité des Régions, institution de l'Union européenne qui regroupe les régions à pouvoirs législatifs ou dépourvues de pouvoirs législatifs, ces régions donc s'appuient également sur le Conseil de l'Europe appelé à favoriser le développement de

la démocratie régionale, le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux et l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) qui sont des institutions hors de l'Union européenne.

A ce stade de l'étude, la question se pose de savoir quels sont les motifs qui ont conduit les régions autonomes à s'organiser dès 1997 en Groupements particulièrement puissants. Une des causes de cette organisation vient probablement de la réticence de certains pays à aller vers plus de fédéralisme, le refus du Parlement français en 1954 de ratifier la Communauté européenne de défense (CED) proposant la création d'une armée européenne conduisant à une Europe de la défense et à une fédération des six états de l'époque, constituant l'exemple même du refus de fédéralisme, refus que nous payons aujourd'hui.

Comme je le précisais dur reste dans « vers une Europe des régions ... », il semble que des personnalités politiques de plus en plus nombreuses estiment que la politique européenne est mise en œuvre par les collectivités territoriales, c'est-à-dire par les régions et les villes. Dans ces conditions, il est clair que construire l'Europe impose de le faire avec les entités territoriales. Aussi, nul ne peut ignorer que ce sont les villes et les régions qui conduisent les actions concrètes en direction de la recherche, de la formation, de l'accompagnement des petites et moyennes entreprises et que de ce fait, la compétitivité de l'Union dépend en premier lieu de la compétitivité de ses régions et de la faculté de ces dernières d'attirer les investissements étrangers sur leur territoire. C'est pourquoi, le Comité de coordination du Groupement des régions à pouvoirs législatifs (REGLEG) a en charge la pleine participation du Groupement au processus décisionnel et à l'application des politiques de l'Union européenne, de manière à mieux défendre les intérêts propres des régions ainsi qu'à veiller à l'application correcte du principe de subsidiarité, entre autre.

Cela dit et après la déclaration de Leipzig de la Chancelière Mme Merkel qui se lit ainsi :

« le devoir de notre génération est de compléter l'union économique et monétaire et de constituer une union politique en Europe, étape par étape » et son appel à un « saut fédéral » après sa réélection de l'an dernier, il est clair que cette attitude ne fait que confirmer les souhaits des pères fondateurs de l'Europe qui, dès 1951 instituèrent, sur une idée de Jean Monnet, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui comprenait la République Fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie et les trois pays du Benelux unis à Londres dès 1943 durant la seconde guerre mondiale (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), mettant en œuvre une forme de coopération internationale conduisant à la création d'un pouvoir supranational confié à une Haute Autorité indépendante des gouvernements nationaux, présidée par Jean Monnet que j'ai eu le privilège d'approcher à un moment donné.

Après l'échec de la Communauté européenne de défense (CED) dont nous avons déjà parlé, Jean Monnet ne baissa pas les bras et fit adopter le 25 mars 1957, le Traité de Rome qui incluait l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas créant ainsi la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) établissant un marché commun et le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, tout en recherchant une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement du niveau de vie et des relations sans cesse plus étroites entre les peuples européens.

C'est ici qu'apparaît la volonté des pères fondateurs de promouvoir l'idée du fédéralisme mise à mal par le rejet du Parlement français en 1954, en appelant les peuples européens à avoir des relations sans cesse plus étroites entre eux.

De 1958, date de l'entrée en vigueur du Traité de Rome jusqu'en 1970, date de la mise en vigueur du tarif des douanes extérieur commun, le commerce entre les six pays a été multiplié par 6, le niveau de vie des

populations des états membres s'élevant considérablement d'autant que le produit national brut (PNB) qui caractérise la puissance économique d'un pays, a progressé de 70% durant cette période.

L'Acte Unique européen signé en 1986 fixe au 1er janvier 1993 l'achèvement du Marché Unique, alors que le Traité de Maastricht de 1992 renforce la coopération européenne dans de nouveaux domaines politiques créant ainsi l'Union européenne, décide l'adoption d'une monnaie unique qui entrera en application en 2002 sous le nom d'Euro.

Les Traités d'Amsterdam de 1999 et de Nice de 2001 accompagneront l'évolution de l'Union en adaptant son système institutionnel dans la perspective de l'intégration de nouveaux états membres.

En d'autres termes, ce bref rappel des différentes étapes de l'Union européenne montre à l'évidence la volonté des responsables politiques des pays de l'Union d'aller vers « plus d'Europe », le krach de Wall-Street de 2008 montrant l'intérêt pour les européens d'une union plus étroite se manifestant aujourd'hui par le projet d'une « union bancaire européenne » visant à mettre les pays de la zone euro à l'abri d'une crise bancaire, l'euro fort étant le signe de la bonne santé de l'économie européenne, la Banque centrale européenne (BCE) ayant d'ailleurs la possibilité, si problème, d'abaisser les taux d'intérêt, ou de faire fonctionner la planche à billets.

Cela étant dit, il semble intéressant de souligner l'indispensable renforcement des liens entre l'Allemagne et la France, véritable moteur encore aujourd'hui de l'Union européenne, l'Allemagne ayant enregistré en 2013 le plus important excédent commercial au monde devant la Chine avec un montant de 200 milliards.

Il semble bon de préciser à ce sujet que dès le début du XXe siècle, un homme de bonne volonté du nom de Joseph Caillaux, rigoureux ministre des finances n'admettant pas de déficit public et qui dès l'année 1908 partit en guerre contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux dont bénéficiaient certaines fortunes françaises, puis fut président du Conseil, prépara un programme de rapprochement entre la France et l'Allemagne afin de constituer en Europe un ensemble cohérent susceptible d'arbitrer les luttes d'influences stratégiques et commerciales pouvant conduire à des guerres catastrophiques pour le continent européen. Si le président Caillaux réussit en 1911 à éviter la guerre avec l'Allemagne en signant un traité de paix avec le Kaiser moyennant des concessions mutuelles, il ne put hélas s'opposer au lobby militaire et éviter la boucherie de 1914 qui vit l'Europe perdre 10 millions de jeunes dont 1,5 millions de français et sa prééminence dans le monde, Caillaux n'occupant plus le poste de président du conseil à ce moment là, suite à un drame familial. Tirant les leçons de la guerre fratricide entre français et allemands, l'homme politique français Aristide Briand et le ministre allemand des affaires étrangères Gustav Stresemann présentèrent en 1926 devant la Société des Nations, un projet d'Union européenne et de Marché commun. Hélas, le krach de Wall Street de 1929 causant des crises boursières à répétition ruinant les économies de nombreux pays, conduisit inexorablement la planète à des tragédies dont le déclenchement du conflit mondial de 1939 fut l'aboutissement.

Comme en 1929, le krach de Wall Street de 2008 est source de désordres planétaires. Aussi, un nouveau contrat s'impose entre leaders français et allemands pour « faire avancer l'Europe ». C'est pourquoi, une union plus étroite entre les deux pays suppose une organisation politique proche, décentralisée, basée sur des régions autonomes à pouvoirs législatifs avec la possibilité pour les présidents des régions françaises de participer au Conseil européen des ministres comme leurs collègues allemands, ce qu'ils ne peuvent faire aujourd'hui. Dans un souci d'efficacité et pour tenir compte de l'informatisation de la société et de l'utilisation du courrier électronique, l'organisation de l'espace pourrait se présenter de la manière suivante :

- Etat central
- régions
- arrondissements
- communautés de communes ou groupements de communes
- communes

Souignons que la France, pays de 65 millions d'habitants, compte 36.786 communes dont 10.000 ont moins de 100 habitants, alors que l'Allemagne, pays de 83 millions d'habitants, compte seulement 14.865 communes et que la réforme territoriale visant à diminuer le nombre de communes continue à s'exercer dans ce pays.

Avec ses 36.786 communes, la France totalise 40% environ du nombre des communes qui existent au sein de l'Union européenne, espace qui compte 502 millions d'habitants. En outre, la France a 1 élu pour 116 habitants contre 1 élu pour 1160 habitants au sein de l'Union européenne, détenant ainsi le record absolu de la représentativité en Europe.

Ces différents aspects de l'organisation territoriale de la France ont déjà été abordés dans mes ouvrages « vers une Europe des régions ?... », ainsi que « l'Aquitaine dans l'Union européenne et le Monde... ».

Ceci nous amène à nous interroger sur la meilleure manière d'aborder la question des finalités de l'Union, sa structure et sa portée réelle face aux événements tragiques survenant aujourd'hui à ses portes et alors que voici quelques années, nous avons mis en place la Mission Europe centrale et orientale (MECO), puis EURODOUANE organisant de nombreuses missions y compris en Ukraine et en Russie afin que ces pays connaissent la démocratie et le libre-échange. Commencé en 1990, ces actions menées en direction des pays de l'Est et d'Asie mineure se sont achevées en 2008.

Aujourd'hui et pour assurer la stabilité du continent européen, il nous semble urgent d'aller « vers un plus d'Europe » comme je le proposais du reste dans le sous-chapitre intitulé « la zone euro, matrice d'un état fédéral » d'un de mes ouvrages au titre évocateur « Vers les Etats-Unis d'Europe, Mythe ou Réalité ? ».

En effet, la situation actuelle du continent européen et l'émergence de continents entiers comptant des milliards d'individus soucieux de bien-être, imposent aux pays de l'Union européenne s'ils veulent survivre, de constituer rapidement un noyau dur fédéral en vertu du principe de la coopération renforcée, les autres pays de l'Union s'intégrant au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Cette démarche, si elle est suivie d'effet, me semble être la seule voie susceptible de faire du continent européen, un territoire de paix et de prospérité.

À VOS AGENDAS

Prochain dîner débat le 6 Juin

Accueil 19h30, le conférencier sera M. Henri de Saint-Bon et le sujet : *Le christianisme oriental dans tous ses états.*
Hôtel Calicéo à Saint-Paul-lès-Dax.

A LIRE

Le Cercle Frédéric Bastiat a sorti un livre :

Initiative individuelle, prise de risque et responsabilité par le Cercle Frédéric Bastiat, éditions Libréchange.

Des textes de : Vincent Benard, Patrick de Casanove, Jean-Philippe Delsol, Vincent Ginocchio, Jacques de Guenin, Philippe Karsenty, Lucas Leger, Henri Lepage, Benoît Malbranque, Damien Theillier, Catherine de Wenden, et bien sûr Frédéric Bastiat.

En France L'État s'est emparé de tous les leviers de commande. Les hommes de l'État ne croient pas les individus capables de gérer leur vie. L'initiative individuelle est sans cesse contrecarrée. L'innovation, la prise de risque ne sont pas favorisées. La conséquence est cette crise économique que connaît le pays et qui dure. Cette crise se double d'une crise de confiance et d'une crise morale. Une personne est en France soumise à une multitude de règlements. Elle n'est plus libre de choisir ce qui lui convient le mieux. Sa vie est confisquée. Elle en subit les conséquences dans ses biens ou dans sa vie quotidienne par une perte de pouvoir d'achat et par le chômage.

Prendre le temps de la réflexion est d'une importance majeure dans notre société. Non seulement « tout va très vite » mais les émotions, les sentiments envahissent la sphère politico médiatique. Cela étouffe toute analyse posée et empêche la prise de décisions mûrement réfléchies et raisonnables.

La vie démontre que la Liberté est supérieure à la contrainte pour le bon fonctionnement de la collectivité humaine. De multiples pays en font l'expérience.

En s'appuyant sur ce constat cet ouvrage apporte un éclairage nouveau et propose des solutions éprouvées aux problèmes de notre pays. Le retour au libre choix, à l'initiative individuelle, à la prise de risque et à la responsabilité individuelle permettront le retour de la prospérité pour tous. Prenez-le temps de le lire.

Invitation à l'Assemblée générale

14 mars 2015 à 18h00

Ordre du jour :

Rapport moral 2014 du président M. de Casanove

Rapport financier par la trésorière Mme Couture

Adhésion 2015

Perspectives 2015 :

Partenariats et sponsors
Prochains dîners débats à Saint-Paul-lès-Dax
Conférences dans les lycées
La collaboration avec l'Université de Bayonne
Le prochain WEL
Journées du Patrimoine 2015

Des renforts pour le Cercle

Renouvellement du Conseil d'administration

Questions diverses

SPOLIATION LÉGALE ET CIVILISATION

La pensée libérale est particulièrement cohérente et solide. C'est la philosophie de l'action humaine. Le libéralisme met en relief la rationalité des individus. Les individus étant rationnels ils pèsent les avantages et les inconvénients, les bénéfices, les coûts, les risques de chacune de leurs décisions. Cela se fait à l'aune de leurs connaissances, de leur culture et de la situation dans laquelle ils se trouvent.

En appliquant à l'ensemble de la *spoliation légale*, financière et réglementaire, ce qu'écrit Pascal Salin à propos de l'impôt, il est logique d'écrire que la *spoliation légale* détruit les incitations individuelles. Donc le socialisme qui est la *spoliation légale* est destructeur. Il s'oppose à « l'action humaine ». C'est bien une « erreur anthropologique »

Le socialisme conçoit l'Homme comme imparfait, incapable d'échanges libres et harmoniques. Il n'a de cesse que de le modeler. Son but est de parvenir à l'Homme nouveau. Pour cela il s'égaré dans des constructions artificielles, pour ne rien construire si ce n'est la désolation. Bastiat s'oppose au socialisme, il ne cherche pas à reconstruire l'Homme. Il s'attache à mettre en évidence les lois fondamentales et éternelles du comportement humain. C'est ce qu'il appelle « l'économie politique ». Pour Charles Coquelin dans son *Dictionnaire de l'économie politique* « l'économie politique conduit à renoncer de manière absolue à la découverte de toutes les combinaisons artificielles, (...). Elle conduit à cela sans effort, par la seule révélation de cet ordre naturel qu'elle met en lumière ¹⁶ ». Pour Frédéric Bastiat dans *Harmonies économiques* « l'économie politique est une science toute d'observation et d'exposition. »

Pour ce qui concerne notre propos, nous choisirons les principes suivants :

- Les services s'échangent contre des services,
- La valeur est subjective, c'est le rapport de deux services échangés,
- Tous les intérêts légitimes sont harmoniques,
- Les hommes agissent en fonction de leur propre intérêt, ils fuient la peine et cherchent le bien être.

Ces quatre principes très simples font partie intégrante de la personnalité humaine. Ils sont au cœur de l'action humaine. Ils sont essentiels pour éclairer et expliquer l'histoire de l'humanité, l'histoire du progrès humain depuis l'aube des temps. Ces différentes lois grâce auxquelles les individus agissent, décident, choisissent sont valables en toutes circonstances, en tout temps et en tout lieu. Elles sont valides à partir du

moment où les deux premiers Hommes ont agi. C'est-à-dire même quand les sociétés humaines n'existaient qu'à l'état embryonnaire ou quand les notions de libéralisme, socialisme, capital, travail etc. n'avaient pas été formalisées.

Respecter ces principes c'est respecter le moteur de l'humanité : les incitations. Respecter ces principes conduit à la prospérité et la paix. Ne pas les respecter conduit à la misère et à la guerre.

Aujourd'hui plus que jamais il est important de revenir aux fondamentaux de l'action humaine. Il faut que ses incitations ne soient pas détruites.

Si chacun peut s'épanouir et vivre sa vie sans se la faire voler par les hommes de l'État, chacun sera incité à se battre pour la société dans laquelle il se sent bien.

Si les individus ne sont pas satisfaits, voire souffrent, au sein de la société dans laquelle ils vivent, il y a peu de chances qu'ils se battent pour elle si elle est menacée.

Malheureusement, à un moment donné, la spoliation légale peut atteindre un niveau tellement insupportable que les individus renoncent à défendre leur civilisation. C'était valable pour les Romains dans l'Antiquité, c'est valable pour nous aujourd'hui.

Cette approche originale se retrouve dans le remarquable ouvrage de Philippe Fabry. Il viendra nous présenter en détails lors de notre prochain dîner débat cette *leçon antique pour notre temps*.

*Patrick de Casanove.
Président du Cercle Frédéric Bastiat*

Connaître Bastiat

« Oui, tant qu'il sera admis en principe que la Loi peut être détournée de sa vraie mission, qu'elle peut violer les propriétés au lieu de les garantir, chaque classe voudra faire la Loi, soit pour se défendre contre la spoliation, soit pour l'organiser aussi à son profit. La question politique sera toujours préjudicielle, dominante, absorbante ; en un mot, on se battra à la porte du Palais législatif. La lutte ne sera pas moins acharnée au-dedans. » *La loi*

« Est-il besoin de prouver que cette odieuse perversion de la Loi est une cause perpétuelle de haine, de discorde, pouvant aller jusqu'à la désorganisation sociale? » *La loi*

« Leur écueil naturel est dans le déplacement de la Responsabilité. Ce n'est jamais sans créer pour l'avenir de grands dangers et de grandes difficultés qu'on soustrait l'individu aux conséquences de ses propres actes. » *Des Salaires Chapitre XIV Harmonies économiques.*

« La responsabilité, c'est l'enchaînement naturel qui existe, relativement à l'être agissant, entre l'acte et ses conséquences ; c'est un système complet de Peines et de Récompenses fatales, qu'aucun homme n'a inventé, qui agit avec toute la régularité des grandes lois naturelles, et que nous pouvons par conséquent regarder comme d'institution divine. Elle a évidemment pour objet de restreindre le nombre des actions funestes, de multiplier celui des actions utiles. » *Responsabilité chapitre XX Harmonies économiques.*

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

Le samedi 14 mars à 19h30

A l'hôtel Calicéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

*Attention, ce dîner-débat sera précédé par notre
Assemblée générale annuelle à 18 heures*

Le dîner débat sera animé par

Monsieur Philippe Fabry

sur le thème

ROME, DU LIBÉRALISME AU SOCIALISME LEÇON ANTIQUE POUR NOTRE TEMPS

Prière de vous inscrire dès que possible en utilisant le bulletin réponse ci-joint

L'Empire s'effondre. Le pouvoir central s'écroule et se dissout. Le territoire impérial se démembre sous l'effet de l'appropriation des structures du pouvoir par la classe dominante le système corrompu des derniers temps de l'ordre impérial et la résurgence sous son vernis craquelé des anciens particularismes locaux et spécificités culturelles et ethniques.

Parlons-nous ici de Rome ? Oui et non. Oui parce que c'est ce qui est arrivé au plus grand empire de l'Antiquité. Non parce qu'en rédigeant ces quelques lignes, c'est la chute de l'URSS que nous avons à l'esprit. Rome s'est effondrée de la même façon que l'URSS parce que son effondrement avait les mêmes causes. Cet aspect socialiste et totalitaire de l'Empire romain a été mis en avant par de nombreux auteurs durant le XXe siècle, après la terrifiante révolution bolchévique russe, puis en réponse aux peurs de la guerre froide, et la chute finale de l'URSS leur a donné raison.

Mais avant cela, avant l'Empire, Rome fut une République et même, à ses débuts, une République libérale, très libérale, par son droit, par ses institutions. Cet aspect de la République est très méconnu du grand public aujourd'hui, et n'est pas vraiment relevé par les historiens, en particulier quand ceux-ci cherchent à résoudre l'énigme de la chute de Rome qui, le plus souvent, les laisse perplexe. Pourtant, comment comprendre la chute sans essayer, d'abord, de comprendre l'ascension ?

Et comment comprendre l'extraordinaire ascension de Rome dans le monde antique, sans égale jusqu'à celle des

Etats-Unis d'Amérique aux XIXe-XXe siècles, si l'on ne voit pas dans son goût et sa pratique de la liberté la source de son prodigieux dynamisme ? Source dont le tarissement explique le déclin, et l'effondrement final.

Cette quête n'est pas qu'une quête d'historiens. Derrière l'histoire de Rome, de son ascension et de sa chute, ce sont les mécanismes permanents de la liberté et de l'étatisme, les bienfaits de l'une et les méfaits de l'autre, qui se donnent à voir, ainsi que l'enchaînement redoutable qui peut conduire les peuples les plus libres à se livrer à la servitude la plus totale. Et par-delà le simple examen d'un exemple historique, c'est le tableau de notre propre époque que nous serons amenés à mieux broser.

Philippe Fabry est juriste et historien du droit, des institutions et des idées politiques. Il a enseigné à l'Université Toulouse 1 Capitole. Fêru d'histoire romaine, il est aussi passionné par la doctrine libérale, politique comme économique, et spécialement les travaux de l'École autrichienne. Il contribue au site d'information Contrepoints, et participe depuis peu à l'action de l'Institut Coppel, cherchant à promouvoir la tradition libérale française. Son livre Rome, du libéralisme au socialisme : Leçon antique pour notre temps, a reçu le Prix du livre libéral 2014 de l'ALEPS.

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire : www.bastiat.net

Pour contacter le cercle : cercle.bastiat@gmail.com

ou au **05 59 45 36 47**

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à **Mme Françoise Couture** - Trésorière du Cercle Frédéric Bastiat - **86 route de Samadet - 40320 Geaune**

Un chèque de : 30 € par famille pour l'adhésion simple - 50 € adhésion de soutien - 100 € adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail.

Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses manifestations.